

Procedure legale pour renier un parent

Par josephine, le 17/05/2010 à 14:38

Bonjour,

n'ayant plus aucun lien avec mon pere, je ne souhaite pas, en cas de deces, devoir faire face a des frais de succession ou de remboursement de ses dettes et je souhaite couper les liens offciellement. je ne connais pas la marche a suivre et vous serais bien reconnaissante pour votre aide.

Merci

Par IIIi, le 19/08/2010 à 15:49

je souhaite entamer la meme procédure mais le site conseillé est payant est-ce que qqun d'autre saurais comment si prendre pour renier un parent, le déchoir de ses droits parentaux et surtout être libre et ne pas avoir à subir ses dettes toute ma vie

Par Marion2, le 19/08/2010 à 16:05

Bonjour,

ON NE PEUT PAS RENIER UN PARENT.

Si vos parents ont des dettes, on ne peut pas vous les réclamer de leur vivant.

A leur deces, vous pouvez toujours renoncer a la succession, donc ne pas avoir a rembourser leurs dettes.	
	cer a la succession, donc